



SP-ANSR

Secrétariat Permanent
Autorité Nationale de
Sûreté Radiologique et
de Radioprotection

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Téléphone :
Site web : www.ansr.gouv.bj
Email : ansr@gouv.bj
01BP2039 Cotonou, Bénin

Formulaire de demande d'autorisation d'importation et d'exportation de générateurs émetteurs de rayonnements ionisants

Feuillet : 1/4
Codif : INS9
Date de création : 03/09/2021 Ind. 1.0

IMPORTATION

EXPORTATION

RÉFÉRENCES : TEXTES LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRES

- Loi n°2017-29 du 15 mars 2018 portant sûreté radiologique et sécurité nucléaire en république du Bénin ;
- Décision N°0118-2021/PR/P-CS/SP-ANSR/SA du 06 mai 2021 portant sûreté et sécurité des transports de matières radioactives en République du Bénin ;
- Le règlement sur la Sûreté des transports des matières radioactives (SSR-6).

Consignes : complétez ce formulaire de demande d'autorisation d'importation ou d'exportation des générateurs de rayonnements X et retournez-le à l'ANSR, à l'adresse indiquée ci-dessus. Si l'espace alloué sur le formulaire est insuffisant pour que vous puissiez faire figurer toutes les informations demandées, il vous est possible de joindre des pages supplémentaires datées et signées.

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom de la structure :

Secteur d'activité : Public : Privé :

Adresse :

Tel : Fax : Email :

Nom et prénoms du responsable :

Qualité dans la structure :

Tel : Fax : Email :

Référence de l'agrément d'aptitude d'import-export d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants¹ (cas échéant):

¹ L'agrément est délivré par l'ANSR à toutes sociétés importatrices ou exportatrices d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants conformément à la procédure établie par l'Autorité.

**TYPE D'AUTORISATION**Première demande : Renouvellement : N° Autorisation détenue : **Motif du renouvellement de l'autorisation**- Expiration de l'autorisation : - Changement de responsable : - Autre, à préciser : **INFORMATIONS SUR LES APPAREILS ÉMETTEURS DE RAYONNEMENTS IONISANTS**

Décrire l'utilisation précise des appareils :

.....

.....

.....

Photo lisible de la plaque signalétique de l'appareil (à joindre)

Générateurs de rayonnements/dispositif :

Fixe : Mobile : **ÉQUIPEMENTS ÉMETTEURS DE RAYONNEMENTS**

1. Dispositif contenant l'/les appareil (s)

| Désignation de l'appareil | Marque/Modèle | Numéro de série | Fabricant/Fournisseur | Norme de fabrication | Code | Directive |
|---------------------------|---------------|-----------------|-----------------------|----------------------|------|-----------|
| | | | | | | |
| | | | | | | |

2. Générateur de rayonnements ionisants

| Marque | Modèle | Numéro de série | kVmax/min | mAmax/m in | mAsmax/min | Date de première mise en service | Fabricant/Fournisseur | Lieu d'utilisation | Norme de fabrication | Code | Directive |
|--------|--------|-----------------|-----------|------------|------------|----------------------------------|-----------------------|--------------------|----------------------|------|-----------|
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |



SP-ANSR

Secrétariat Permanent
Autorité Nationale de
Sûreté Radiologique et
de Radioprotection

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Téléphone :
Site web : www.ansr.gouv.bj
Email : ansr@gouv.bj
01BP2039 Cotonou, Bénin

IDENTIFICATION DE L'EXPÉDITEUR

Nom de la structure :

Adresse : Tél : Email :

Nom du responsable :

Adresse : Tél : Email :

Qualité (fabricant, utilisateur, fournisseur, exportateur) :

IDENTIFICATION DU DESTINATAIRE/UTILISATEUR

Nom de la structure :

Adresse : Tél : Email :

Nom du responsable :

Qualité (utilisateur, importateur) :

Adresse : Tél : Email :

Référence du certificat de conformité des locaux abritant l'équipement :

Référence de l'agrément (le cas échéant) :

ENGAGEMENT

Je certifie l'exactitude des déclarations ci-dessus et je m'engage à :

- informer sans délai l'ANSR de tout incident/accident survenu lors de l'importation ou de l'exportation.
- mettre l'appareil sous tension seulement sur le site d'utilisation après l'autorisation de détention et d'utilisation délivrée par l'ANSR ou par l'autorité compétente du pays de la destination finale.

NB :

- L'ANSR peut, pour l'étude du dossier, exiger tous autres documents ou renseignements qu'elle juge nécessaire ;
- Si l'espace alloué aux informations demandées sur ce formulaire est insuffisant, veuillez utiliser des feuilles pour les compléter. Celles-ci doivent être datées, signées et cachetées.

Fait à, le

SIGNATURE ET CACHET DU REQUÉRANT



SP-ANSR

Secrétariat Permanent
Autorité Nationale de
Sûreté Radiologique et
de Radioprotection

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Téléphone :
Site web : www.ansr.gouv.bj
Email : ansr@gouv.bj
01BP2039 Cotonou, Bénin

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- 1) une demande manuscrite datée et signée ;
- 2) la quittance de versement des frais d'étude de dossier sur le compte N°BJ6600100100000102370209 intitulé « ANSR » ouvert dans les livres de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP);
- 3) le formulaire de demande d'autorisation fourni par l'ANSR dûment rempli, daté, signé et cacheté ;
- 4) l'acte de création de la structure du requérant ;
- 5) une fiche d'identification du générateur de rayonnements ionisants (en français) ;
- 6) la fiche de spécifications techniques du générateur (en français) ;
- 7) une copie du rapport du test d'acceptation à l'usine avant embarquement (en français) ;
- 8) l'acte de nomination du responsable de la structure ou carte d'importateur en cours de validité ;
- 9) la copie du contrat de retour du générateur de rayonnements ionisants au fournisseur ;
- 10) la photo lisible de la plaque signalétique ;
- 11) la copie de l'autorisation d'importation du générateur de rayonnements ionisants en cas d'exportation.

L'ANSR peut demander toutes pièces complémentaires requises pour l'étude de votre dossier.